

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-12-84

OBJET : MEDIATHEQUE AWENA – REGLEMENT DE MISE EN COMMUN DE MOYENS ENTRE BREST METROPOLE ET LES VILLES DE BREST, GOUESNOU, GUILERS, GUIPAVAS, LE RELECQ-KERHUON ET PLOUZANE POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE D'OUTILS INFORMATIQUES ET DE RESSOURCES NUMERIQUES PARTAGES

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL

Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.

MEDIATHEQUE AWENA – REGLEMENT DE MISE EN COMMUN DE MOYENS ENTRE BREST METROPOLE ET LES VILLES DE BREST, GUESNOU, GUILERS, GUIPAVAS, LE RELECQ-KERHUON ET PLOUZANE POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE D'OUTILS INFORMATIQUES ET DE RESSOURCES NUMERIQUES PARTAGES

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024, la mise en commun de moyens qui permet à Brest métropole, en tant qu'EPCI, d'acquérir des biens et de supporter les coûts de fonctionnement des services proposés dans le cadre de la coopération des médiathèques au bénéfice de ses communes membres et d'en assurer la répartition des coûts (voir document en annexe).

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le règlement de mise en communs de moyens ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

P.J. : règlement de mise en commun de moyens

Avis des commissions :

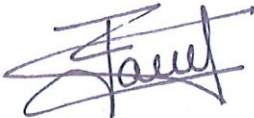
Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Régine SAINT-JAL

